PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble au bas marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à rapports et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec le plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES D'EMPLOIS.

FRANÇAIS parlant par l'anglais, demande emploi quelconque; bonnes références. S'adresser A. Boué, rue St-Pierre, 123.
30 août—3j

DEMANDES.

ON demande—Un jeune homme parlant le français et l'anglais pour aux tenue de livres et un jeune homme, ou un jeune fille. Recommandations exigées. S'adresser P. O. Box 511. N. O. 28 août—1j

ON demande—Une gardienne d'enfant expérimentée; recommandations exigées. S'adresser au No 311 rue Deuxième.
28août—1j

A LOUER.

A PARTIR du 1er octobre 1894, les deux magasins à quatre étages, situés rue Royale, entre Bienville et Douane, présentement occupés par la "Dorman Auction Co. Ltd" S'adresser à Geo. Denégre, Denégre Building, au No 33 de la rue Carondelet. 26 août—1j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. E. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 43,150—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Sabuqué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
29 août—29—sept 4 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A.—Attendu que William Whitfield Post a présenté une requête à fins de publication de l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux à qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
29 août—29—sept. 4 7. Greffier.

Succession de Peter Thompson ou Tennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,288—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
28août—28—sept 1 6 Greffier.

Succession de Théodore Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,172—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Andrieu et Joséphine Koch, veuve de Théodore Stumpf, exécuteur testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept. 1 Greffier.

Succession de Wm Hodding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,649, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin B. Folman, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
23août—23 28—sept 1 Greffier.

Succession de Jane Holloway.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,524—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Holloway, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
21 août—21 25 30 Greffier.

Williams Fitzpatrick versus Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42 506—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Fitzpatrick, curateur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à un dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept 1 Greffier.

Interdiction de Wm F. Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,378—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. H. Tilton, curateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept 1 Greffier.

Succession de Mme Euphrosie Duranc, femme de J. M. Sabuqué.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,280—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Sabuqué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
29 août—29—sept. 4 7. Greffier.

Succession de Peter Thompson ou Tennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,288—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
28août—28—sept 1 6 Greffier.

Succession de Theodore Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,172—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Andrieu et Joséphine Koch, veuve de Théodore Stumpf, exécuteur testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept. 1 Greffier.

Succession de Wm Hodding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,649, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin B. Folman, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
23août—23 28—sept 1 Greffier.

Succession de Jane Holloway.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,524—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Holloway, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
21 août—21 25 30 Greffier.

Succession de Mme Euphrosie Duranc, femme de J. M. Sabuqué.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,280—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Sabuqué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
25 août—25 29—2 sept Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,482 — Division E—Jacob Bals et ux. non créanciers—Ordre de Cour—Que la vente des biens du pétitionnaire, Jacob L. Balts, soit par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public en cette ville, commençant le 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic; et de voter sur toutes autres matières qui pourront être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de le pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1894.

Signé: R. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. A. RANKIN, Député Greffier.
21 août—21 25 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,436—Division C.—Ordre de Cour.—James Toole vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue par devant H. L. Garland, notaire public, le 8 septembre 1894, pour délibérer s'ils doivent lui accorder un répit, comme demandé, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de James Toole soient suspendues; et que H. S. Suthon, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1894.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.
4 août—4 11 19 28—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,038, Division E—Richard Toole vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Richard Toole, l'insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue par devant Theodore Bulteau, Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les terres et les conditions d'après lesquels les propriétés foncières vendues dans cette affaire devront être vendues.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1894.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge de cette Cour, Division G, agissant pour le Juge Frank D. Land, Juge de la Division E, absent ou empêché.

A. RAMOS, Député Greffier.
4 août—4 11 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Leary vs. L. J. Hall.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans — No 26,722 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Parés Children, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, au No 100 rue Tchoupitoulas, Premier District, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de lavabos, un lot de tapis, un moteur électrique, brancards, poulies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
22 août—22 30 sept 4 Constable.

Jules Andrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clements.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Ernest Maré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, auch 3 No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 377, profondeur de cent-dix pieds, ledit lot No 13 forme l'encoignure des rues Webster et Conti, tance et les lots Nos 11 et 12 se touchent et se trouvent immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurent ensemble cinquante-neuf pieds, onze pouces sur une longueur et deux lignes de face à la rue Conti, constituant une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et une ligne et tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 16 et 17 dudit îlet, toutes les mesures servent plus clairement indiquées sur un rédigé à un acte de vente par John Klein et al. à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 3 octobre 1887 et sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par la ligne rouge.

Deuxièmement.—Deux certains lots de terre, désignés sur le dit plan sous les Nos 15 et 16 sur la dite plan; lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds, sur une ligne parallèle, ainsi que le dit plan, et sont bornés sur une profondeur de cent-dix pieds, quatre pouces du fond des lots cinq, six, sept et huit sur une ensemble avec toute la bâtisse et augmentations qui y existent et toutes les mesures précédentes plus ou moins, quatre arpents de terre faite par A. G. Blanchard, suivant acte de vente du 7 décembre 1872, annexée à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27 août 1893.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant E. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, enregistré au bureau des Hypothèques, Livre 128, fol. 387.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel opère la saisie, tiré par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable trois ans après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement; 2° Les honoraires d'avocat au montant de dix pour cent de la dite créance, plus $40 frais de copie de l'acte et copie de lettres, et la somme de cinq cent quatre-vingt-trois $2,333 33 1/3 dollars et 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893 jusqu'à paiement final, étant le montant d'un billet passé du, et ledit acquéreur aura à assumer les deux billets pour une somme montant portant le même intérêt, échéant respectivement à un et deux ans, à partir du 2 mars 1893, et le reste de l'adjudication à tant au comptant, ou si la propriété est vendue pour un montant insuffisant pour couvrir tous lesdits billets, avec intérêt, honoraires d'avocat, frais, taxes, primes d'assurance, etc., alors que l'assurance sera au pro rata du montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 août 23 30—sept 6 13 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, la rue à l'arrière étant Bienville.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 253, lequel est borné par les rues Chartres, Camp, Dufossat et Roliat. Le dit lot de terre commençant à une distance de soixante-deux pieds de l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan annexé à un acte d'Edgar Grima, notaire, en date du 19 janvier 1894 et fait partie d'un lot de terre désigné par le numéro quinze (15) d'après un plan déposé dans le bureau de Félix Pedesclaux, arpenteur, ancien notaire dans cette ville d'après le plan No 112.

Conditions. L'acquéreur assumera le paiement de 26 billets, 25 desquels sont de $8.00 chacun et un de $10.00, tirés par le défendeur ici, payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à son propre ordre et par ailleurs endossés et garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété ci-dessus mentionnée par acte de E. Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894, lesquels billets sont tous datés du 19 janvier 1894 et sont payab es respectivement le premier de chaque mois commencant le 1er septembre 1894 et le premier de chaque mois subséquent, le dernier billet de $10.00 échéant le 1er octobre 1896, et tous portant intérêt de 8 0/0 de date jusqu'à parfait paiement et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17août—17 24 31—sept—7 14 21

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse, Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc., Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc., Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—**Un certain morceau de terre** avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble tout le matériel flottant de la union ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Missisippi, situé dans le troisième district de la ville, tel par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine; devant Grands Hommes et les rues projetées désignées comme Adam et Charbonnet, mesurant deux cent vingt pieds six pouces deux lignes de face à la toute publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adams, ainsi que le dit plan en fait foi, étant la même propriété que la rue Foucher, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds et sept pouces de face sur une profondeur de cent dix pieds, quatre pouces du fond des lots cinq, six, sept et huit sur une ensemble avec toute la bâtisse et augmentations qui y existent et toutes les mesures précédentes plus ou moins, ensemble avec toute la batture et accroissement en face de ladite propriété et débarcadère et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout conformément à un plan de C. A. D'Armas, député-voyer-général, daté le six février 1862, et déposé dans le bureau de O. D. Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défoncerose et fait partie, par achat de Pierre Lanaux et John Trisconi par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-deux février 1892, le titre enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Secondement—Les bâtisses, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres acquisitions y appartenant, attachés, faisant partie ou telles avec les appareils, machines, réfrigération, ainsi qu'il est plus amplement décrit dans les titres ci-dessus, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises et jouissances y attachées obtenues par la défoncerose de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement les droits, privilèges et avantages provenant de quelques ordonnances des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Premièrement: L'acquéreur paiera au comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, montant à quatre cent vingt piastres—étant pour intérêt et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 août 1890, payables le 11 mai 1903, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—L'acquéreur aura aussi à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, ensemble avec dix dollars frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant du dit bon hypothécaire, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui ont été saisis.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer jusqu'au montant de son enchère et assumer les bons décrits et coupons non échus mentionnés ci-dessus—pro rata jusqu'au montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 10 17 24 31—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée du Sixième District.

Leonard Nasef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,447—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Webster, Constance, Magazine et l'avenue Henry Clay, ledit lot connu comme lot No 26 de Barthevilla, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 13 et 14 et une grande par le des lots Nos 11 et 12 du dit lot, comme il est désigné sur un plan de Barthevilla, dressé par Lucien Tuyer, daté du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: à savoir: les lots Nos 13 et 14 se touchent et mesurent chaque trente au pied cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster, sur une profondeur de cent-dix pieds, ledit lot No 13 forme l'encoignure des rues Webster et Constance et les lots Nos 11 et 12 se touchent et se trouvent immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurent ensemble cinquante-neuf pieds, onze pouces une ligne et deux lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et une ligne et tendant dans le fond à la ligne qui le divise des lots Nos 16 et 17 dudit îlet, toutes les mesures servent plus clairement indiquées sur un rédigé à un acte de vente par John Klein et al. à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 3 octobre 1887 et sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par la ligne rouge.

Secondement.—Deux certains lots de terre, désignés sur le dit plan sous les Nos 15 et 16 sur la dite plan; lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles, ainsi que le dit plan, et sont bornés sur une profondeur de cent-dix pieds, quatre pouces du fond des lots cinq, six, sept et huit sur une ensemble avec toute la bâtisse et augmentations qui y existent et toutes les mesures précédentes plus ou moins, ensemble quatre arpents de terre faite par A. G. Blanchard, suivant acte de vente du 7 décembre 1872, annexée à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27 août 1893.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant E. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, enregistré au bureau des Hypothèques, Livre 128, fol. 387.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel opère la saisie, tiré par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable trois ans après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement; 2° Les honoraires d'avocat au montant de dix pour cent de la dite créance, plus $40 frais de greffe et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

3° L'acquéreur assumera les billets qui en sont encore dûs et les obligations et de l'hypothèque, à savoir: Un billet tiré par le dit Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet tiré par le dit Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet tiré par le dit Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux, et au cas où le produit de la vente de la propriété serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—moindre que le montant total de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi que sus est mentionné ci-dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—pro rata jusqu'au montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 17 24 31—sept 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur connue comme la People's Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs,
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les lots ainsi nommés, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, incluant tous les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peut être fait ou occasionné par le fleuve ou pour faire par le dieux Mississippi sur ladite propriété ci-après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, ensemble toutes les machines, appareils, outils, ustensiles, et fonds de toute description maintenant sur le dit local, situé dans la réunion de la ville, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Carondelet et Berthand, désigné par la lettre "B," sur un plan fait par F. A. D'Hémécourt, député-voyer, en date du 12 décembre 1870, et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 1er février 1877, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant pour la somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de cent quatre-vingt-sept $87100 dollars avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 9 juin 1893 jusqu'au paiement, 5 pour cent sur ladite somme pour les honoraires d'avocat, $4.00, coût de copie de l'acte et les frais et charges de l'affaire et vente et les taxes dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera pour le montant de son enchère le paiement d'un billet de cent quatre-vingt-sept $87100 dollars en date du 9 juin 1893 et payable deux ans après date et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque conventionnel avec la réclamation du plaignant, par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 9 juin 1893.

3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse, Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc., Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc., Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet et Baronne, mesurant 26 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 93 pieds, entre lignes parallèles, avec les droits d'usage d'une allée mesurant 5 pieds de largeur s'étendant de la rue Baronne, dans le fond du dit lot. Ensemble avec une portion de terre dans le fond de la dite allée mesurant 35 pieds vers les rues Clio et Erato et 30 pieds vers les rues Carondelet et Baronne comme il est indiqué sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville le 22 janvier 1881, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 178 rue Clio.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un an ou et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr.,
versus
Mme Amanda Amélia Von Kewenter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 43,330 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Carondelet, Poydras et Baronne et portant le No 200. Ledit lot mesurant, au pied anglais, soixante pieds sept pouces de front sur la rue Lafayette, sur une profondeur de trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne près la rue Baronne et vingt-deux pieds neuf pouces sur la ligne près la rue Carondelet, borné sur un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Samuel Laurence et du côté opposé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à M. Lillaudon. Etant la même propriété qui a été acquise au nom de Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire le 11 juillet 1890, enregistré au bureau de transfert en cette ville dans le livre 126, folio 61.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec corridor au centre, deux chambres au rez-de-chaussée et trois chambres à l'étage supérieur, mesurant 34 pieds en briques à deux étages dans la cour, avec deux chambres au